

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1666

11 juillet 2013

SOMMAIRE

A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l.	79922	CR-Kehlen	79930
Adimco S.A.	79925	Deloitte Audit	79930
Agence Immobilière MIRE S.à r.l.	79927	Deloitte General Services	79930
A.J.L. Associates S.A.	79926	Deu-Lux Immo S.à r.l.	79932
Akademie fuer Internationale Finanz-		Esplanade de la Moselle S.A.	79929
dienstleistungen A.G. " A.F.I.F.	79934	Europa Invest S.A.	79929
AKT Logistic Services S.à r.l.	79933	Europa Invest S.A.	79929
Alchemy Holding S.à r.l.	79927	Europäische Finanzstruktur S.A.	79929
Algeco Scotsman FS Co S.à r.l.	79927	Finefra S.A.	79928
Alphasearch	79934	GCL Holdings LP S.à r.l.	79934
Alpha UMi International S.A.	79928	Intelsat Holdings S.A.	79924
Anchor Holdings GP S.A.	79928	JUMBO Holding S.à r.l., SPF	79936
Apache Luxembourg Holdings IV	79932	Mango Luxembourg S.à r.l.	79944
Aquiline C2P Holdings S.à r.l.	79931	M.K.B. SA	79942
Arrows Investments S.à r.l. SICAR	79968	Montecin Holding S.à r.l.	79935
Artwin Capital S.A., SPF	79933	Myriam Schaefer S.A.	79939
Asian Special Opportunities Fund SICAV	79932	Powerhouse Co-Invest Management	79949
ATCom BIOVERT S.C.P.A.	79933	Proactif-Lux S.à r.l.	79923
Ausco Holding S.à r.l.	79932	Regata Investments S.A.	79927
Avrora Realty Group S. à r.l.	79932	sinjos s.à r.l.	79926
Avrora Realty Group S. à r.l.	79934	Skyscrape S.A.	79922
Axa World Funds II	79934	Somurel S.A.	79922
Axxion S.A.	79933	Spring Air Lux Ltd	79926
Bankinter Luxembourg S.A.	79965	Talys Financière S.A.	79923
Born	79931	Umeco Overseas S.à r.l.	79964
Centre National de la Sécurité et de la Santé au Travail (CNSST)	79947	Union Financière Internationale SA SPF	79967
Colwind	79931	Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.	79965
Comco MCS S.A.	79931	Wadan Holding S.à r.l.	79923
Copenhagen City Property S.à r.l.	79930	Winning Funds	79924
Corfu S.A.	79930	Zofar S.A.	79925
Costa Rei S.A.	79926	Zoom Assurances	79925
Cotton Connect Global S.à r.l.	79968		

Skyscrape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 53.666.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2013

4^e Résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité la confirmation des membres du conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Mr Roland EBSEN - L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel
- Mr Norbert EBSEN - L-6791 Grevenmacher, 10, rue de Thionville
- Mr Rainer ERZ - D-54524 Klausen, 37, Neuwies

Les mandats des administrations ci-avant expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

5^e Résolution

L'assemblée décide de manière unanime la confirmation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2013067298/22.

(130082089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Somurel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 72.789.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 mai 2013 que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
- Maître Charles DURO, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été élu aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Florence RAO, démissionnaire.
- Monsieur Gérald CALAME et Joaquim SEMIAO ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la Société.

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018.

- M. Joaquim SEMIAO a été nommé Président du Conseil d'administration de la Société, pour une durée indéterminée.
- La Fiduciaire Grand-Ducale S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société L'Alliance Révison SARL, démissionnaire.

Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067306/22.

(130082461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9232 Diekirch, 48, Am Floss.
R.C.S. Luxembourg B 103.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067448/10.

(130083513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Talys Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.547.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter 6 mai 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 6 mai 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 6 mai 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013067329/21.

(130082091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Wadan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.749.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de d'assemblée générale extraordinaire des associés tenue pardevant le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2013, Relation: LAC/2013/21634,

que la démission du liquidateur CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 30467) a été acceptée.

qu'il a été nommé comme liquidateur TEMPLESTOWE TRADING CORP., une société existant sous le droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O Box 958, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 643013.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067373/24.

(130082111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067925/9.

(130083570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.249.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2013 à Luxembourg

Conseil d'Administration

- Démission de Madame Maaïke van Meer en date du 3 décembre 2012.
 - Ratification de la cooptation, avec effet au 3 décembre 2012, de Monsieur Mark den Hollander, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
 - Nomination de Monsieur Hans Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands, sous réserve de l'approbation de la CSSF, en tant qu'administrateur.
 - Confirmation du mandat des administrateurs suivants:
 - * Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
 - * Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
- Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

ING Investment Management Luxembourg SA

Par délégation

Elise Valentin / Olga Sadaba-Herrero

Référence de publication: 2013067376/25.

(130082794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.954.

—
EXTRAIT

Les mandats d'administrateurs de M. Simon Patterson, M. Denis Villafranca, M. Raymond Svider, M. Egon Durban, M. David McGlade et de M. Justin Bateman ont pris fin avec effet au 20 mai 2013.

Il a été décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 20 mai 2013 pour une durée de six ans:

- M. Jean Flavien Bachabi, né le 27 janvier 1951 à Tanguiéta (Bénin) et demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Mme Michelle Bryan, née le 13 octobre 1956 dans l'état de New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique);
- M. Michael McDonnell, né le 11 janvier 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique);
- M. Simon Van De Weg, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Jean Flavien Bachabi;
- Michelle Bryan;
- Michael McDonnell;
- Simon Van De Weg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013067436/29.

(130082465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Zoom Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4056 Esch-sur-Alzette, 13-15, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 165.015.

Constatation de cession de parts sociales

Monsieur Antony CLAUDIN et Madame Nicole WEBER, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérant technique, respectivement de gérante administrative de la société à responsabilité limitée "Zoom Assurances", établie et ayant son siège social à L-4056 Esch-sur-Alzette, 13-15, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165015 (la "Société"), déclarent accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de soixante-deux (62) parts sociales de Monsieur Antony CLAUDIN en faveur de Madame Nicole WEBER.

Les soussignés Monsieur Antony CLAUDIN et Madame Nicole WEBER considèrent la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en trois exemplaires, le 16 mai 2013.

Pour la Société

Antony CLAUDIN / Nicole WEBER

Gérant technique / Gérante administrative

Référence de publication: 2013067383/21.

(130082710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Zofar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.148.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 avril 2013

Monsieur Robert REGGIORI et Monsieur Alexis DE BERNARDI sont renommés administrateurs pour une période de trois ans. Monsieur Louis VEGAS-PIERONI est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé, né le 20.04.1972 à SAN DONA' DI PIAVE (Italie), domicilié professionnellement au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marc HEITZ, administrateur sortant.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ZOFAR S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013067386/20.

(130082906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067475/13.

(130083363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Spring Air Lux Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 150.885.

Je voudrais vous informer que la succursale SPRING AIR LUX Ltd. a changé son adresse, ainsi que le représentant permanent Metodi Filipov.

La nouvelle adresse de la succursale est: 251, Rue de Beggen, bâtiment Mercure, étage 4, L-1221 Luxembourg
La nouvelle adresse privée de Metodi Filipov est: 83 Cité Grand-Duc Jean L-7233 Bereldange, Luxembourg
Les autres données de la succursale restent les mêmes.

Metodi FILIPOV
Gérant

Référence de publication: 2013067441/14.

(130082634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

sinjos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 92A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.340.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013067447/14.

(130083824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

A.J.L. Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 64.012.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013067449/10.

(130083420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Costa Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 133.027.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril 2013 que:

Madame Laurence BARDELLI, Monsieur Andrea DE MARIA et Monsieur Vincent CORMEAU ont démissionné de fonction d'administrateurs.

Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris et domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg a été nommé administrateur unique en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013067599/16.

(130083128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Agence Immobilière MIRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 127.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067451/10.

(130083505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 9.798.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 112.479.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2005, acte
publié au mémorial C no 500

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alchemy Holding S.à r.l.
Dominique Le Gal
Gérant de classe A

Référence de publication: 2013067452/15.

(130083700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Algeco Scotsman FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013067453/11.

(130083791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Regata Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 20.859.

Société constituée le 4 octobre 1983 par Maître Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 315 le 9 novembre 1983.

Les statuts ont été modifiés le 4 février 1985 par Maître Schwachtgen (Mém C n° 84 du 23.03.85), le 29 juillet 1992
par Maître Neuman (Mém C n° 560 du 01.12.92), le 20 décembre 1996 (Mém C n° 237 du 15.05.97), le 14 décembre
1998 (Mém C n° 151 du 09.03.99) et le 9 octobre 2000 (Mém C n° 266 du 13.04.01)

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale tenue le 22 mai 2013:

Le mandat de chacun des trois Administrateurs Messieurs Jean WAGENER, Donald VENKATAPEN et Madame Ge-
neviève DEPIESSE, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Henri Van SCHINGEN, sont reconduits
pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2019.

Pour extrait
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2013067944/18.

(130083766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 131.962.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013067458/14.

(130083255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.664.

Suivant les résolutions des administrateurs de la société Anchor Holdings GP S.A. tenues en date du 07 mai 2013 quant à la nomination par intérim d'administrateurs, il résulte que les décisions ci-dessous ont été prises:

1. Nomination de l'Administrateur B suivant à compter du 07 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Madame Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination de l'Administrateur B suivant à compter du 07 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination de l'Administrateur B suivant à compter du 07 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013067460/24.

(130083879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Finefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.862.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 mai 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972 demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 27.05.2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FINEFRA S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067661/16.

(130083650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Europa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.157.

—
Extrait de la délibération du Conseil d'Administration du 31 décembre 2012:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2013:

- Omar MIRANDA-CORRALES (résidant professionnellement à L-1258 LUXEMBOURG, 16 rue Jean-Pierre Brasseur) en tant que Dirigeant délégué à la gestion journalière de la Société, sous réserve d'approbation de la CSSF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067644/13.

(130083639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.975.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Europäische Finanzstruktur S.A. 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 31 décembre 2012 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013067646/12.

(130083750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Esplanade de la Moselle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.883.

—
AUSZUG

Es geht aus der ausserordentliche Generalversammlung vom 23. Mai 2013 hervor dass:

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz von der Gesellschaft von 15, Esplanade de la Moselle L-6637 Wasserbillig nach 24, route de Luxembourg L-6633 Wasserbillig zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013067626/12.

(130083249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Europa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.157.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration avec effet au 21 mars 2013:

Le Conseil d'Administration a décidé de révoquer la nomination de Omar MIRANDA-CORRALES en tant que Dirigeant délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer:

- Omar MIRANDA-CORRALES (résidant professionnellement à L-1258 LUXEMBOURG, 16 rue Jean-Pierre Brasseur) en tant qu'Administrateur, sous réserve d'approbation de la CSSF.

- Didier MORIN (résidant professionnellement à L-1258 LUXEMBOURG, 16 rue Jean-Pierre Brasseur) en tant que Dirigeant délégué à la gestion journalière de la Société, sous réserve d'approbation de la CSSF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067645/17.

(130083861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.270.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 mai 2013

Le siège social de la société est transféré du 40 Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg avec effet au 2 Mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067595/11.

(130083268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

CR-Kehlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 59, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CR Kehlen S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013067601/11.

(130083831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

—
La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067603/11.

(130083670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Deloitte General Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.179.

—
La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067604/11.

(130083667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Corfu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 66.108.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067598/10.

(130083169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Comco MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 41.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067584/10.

(130083465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Colwind, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.343.

Rectificatif à l'extrait erroné enregistré et déposé le 7 mai 2013 - réf.: L130072154

1/ Données concernant le prénom de Monsieur DOUBET Administrateur:

- Il y a lieu d'écrire le Prénom de Monsieur DOUBET Jean-Hugues au lieu de Jean-Hughes.

Certifié sincère et conforme

COLWIND

Signatures

Référence de publication: 2013067583/13.

(130083575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Born, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.096.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet au 25 mai 2013 le siège de la société BORN S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 114 096.

La société BORN S.A. n'est plus autorisée à fixer son siège au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

ECOGEST S.A.

Référence de publication: 2013067535/12.

(130083832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Aquiline C2P Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.606.

EXTRAIT

Suite au décès de Madame Deborah Bernstein en date du 10 mai 2013, le Conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., Gérant B
- Vladimir Mornard, Gérant B
- Hille-Paul Schut, Gérant B
- Ignace van Waesberghe, Gérant A
- Geoffrey Kalish, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013067464/19.

(130083109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Asian Special Opportunities Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 171.173.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2012 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 18.04.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067468/10.

(130083606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Ausco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.377.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013067469/11.

(130083801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Avrora Realty Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 127.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067470/10.

(130083618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Deu-Lux Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.349.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. Mai 2013 hervor dass:

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von 15, Esplanade de la Moselle L-6637 Wasserbillig nach 24, route de Luxembourg L-6633 Wasserbillig zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013067615/12.

(130083250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Apache Luxembourg Holdings IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apache Luxembourg Holdings IV
Signatures

Référence de publication: 2013067462/11.

(130083319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Artwin Capital S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.710.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2013, les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Victor Kolonchin, administrateur, demeurant à 30-43, Marina Raskovoi Street, 125040 Moscou,
- Madame Natalia Kolonchina, administrateur, demeurant à 30-43, Marina Raskovoi Street, 125040 Moscou,
- Monsieur Alexander Kalashnikov, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à 2-1-40, Kibalchicha Street, 129226 Moscou,
- G.T. Experts Comptables S.à.r.l., commissaire aux comptes, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013067490/19.

(130083333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 82.112.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 02. Mai 2013 hervor, dass die Tägliche Geschäftsführung wie folgt geändert wird:

Tägliche Geschäftsführung:

Herr Roman Mertes, mit beruflicher Adresse in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, scheidet zum 24.05.2013 aus der Gesellschaft aus.

Grevenmacher, den 27. Mai 2013.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2013067472/15.

(130083335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ATCom BIOVERT S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.699.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013067499/10.

(130083742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

AKT Logistic Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.392.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013067480/10.

(130083455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Akademie fuer Internationale Finanzdienstleistungen A.G. " A.F.I.F., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 31.013.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067479/10.

(130083421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Alphasearch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067483/10.

(130083382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Avrora Realty Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 127.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067471/10.

(130083619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067505/11.

(130083390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013067691/13.

(130083686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Montecin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.155,90.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.060.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 avril 2013, que:

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré:

39,767 parts sociales de classe A

39,767 parts sociales de classe B

39,767 parts sociales de classe C

39,767 parts sociales de classe D

39,767 parts sociales de classe E

39,767 parts sociales de classe F

39,767 parts sociales de classe G

39,767 parts sociales de classe H

39,767 parts sociales de classe I

39,767 parts sociales de classe J

à

Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership, une société ayant son siège social à Tudor House, 3rd Floor, BGU - GY1 3PP Le Bordage, St Peter Port.

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré:

158,720 parts sociales de classe A

158,720 parts sociales de classe B

158,720 parts sociales de classe C

158,720 parts sociales de classe D

158,720 parts sociales de classe E

158,720 parts sociales de classe F

158,720 parts sociales de classe G

158,720 parts sociales de classe H

158,720 parts sociales de classe I

158,720 parts sociales de classe J

- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré:

125,401 parts sociales de classe A

125,401 parts sociales de classe B

125,401 parts sociales de classe C

125,401 parts sociales de classe D

125,401 parts sociales de classe E

125,401 parts sociales de classe F

125,401 parts sociales de classe G

125,401 parts sociales de classe H

125,401 parts sociales de classe I

125,401 parts sociales de classe J

- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré:

128,184 parts sociales de classe A

128,184 parts sociales de classe B

128,184 parts sociales de classe C

128,184 parts sociales de classe D

128,184 parts sociales de classe E

128,184 parts sociales de classe F

128,184 parts sociales de classe G

128,184 parts sociales de classe H

128,184 parts sociales de classe I

128,184 parts sociales de classe J
 - Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership a transféré:
 63,448 parts sociales de classe A
 63,448 parts sociales de classe B
 63,448 parts sociales de classe C
 63,448 parts sociales de classe D
 63,448 parts sociales de classe E
 63,448 parts sociales de classe F
 63,448 parts sociales de classe G
 63,448 parts sociales de classe H
 63,448 parts sociales de classe I
 63,448 parts sociales de classe J
 à

Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership, une société ayant son siège social à Tudor House, 3rd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 3PP, Guernesey, enregistrée dans le Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Montecin Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013067826/74.

(130083656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

JUMBO Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 177.430.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Fabrice LACROIX, né le 22 avril 1973 à Enghien-les-Bains, France, avec adresse professionnelle à L-1747 Luxembourg, 32, op der Heed.

2. Monsieur Sébastien HURST, né le 24 juillet 1970 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle à L-1747 Luxembourg, 32, op der Heed,

ici représenté par Monsieur Michel THIL, avec adresse professionnelle à L-1747 Luxembourg, 32 Op der Heed, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial dénommée "JUMBO Holding S.à r.l., SPF", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses parts, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci- après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fabrice LACROIX, soixante-dix parts sociales,	70
2) Monsieur Sébastien HURST, trente parts sociales,	30
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1747 Luxembourg, 32, op der Heed.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabrice LACROIX, né le 22 avril 1973 à Enghien-les-Bains, France, avec adresse professionnelle à L-1747 Luxembourg, 32, op der Heed.

- Monsieur Sébastien HURST, né le 24 juillet 1970 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle à L-1747 Luxembourg, 32, op der Heed.

- Monsieur Michel THILL, né le 8 octobre 1957 à Rhode-Saint-Genèse, Belgique, avec adresse professionnelle à L-1747 Luxembourg, 32 Op der Heed.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. THILL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2013. LAC/2013/21990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067768/153.

(130083579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Myriam Schaefer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.137.

L'an deux mille treize, le trois mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Myriam Schaefer S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176137, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Deborah BUFFONE, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Catia CAMPOS, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

L'Assemblée choisit Monsieur James BODY, employé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet social est la réalisation de toutes activités commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et aux dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra également acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est également l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the third of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Myriam Schaefer S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 176137, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 14, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mrs. Deborah BUFFONE, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Catia CAMPOS, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

The Meeting elects Mr. James BODY, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose in order to give article 3 of the by-laws the following wording:

« **Art. 3.** The corporate purpose is the realization of all trade activities, according to the provisions of the law of September 2, 2011 and to the provisions of the law of July 9th, 2004, amending the amended law of December 28th, 1988 relating to the right of establishment and regulating the access to the occupations of craftsman, tradesman, industrialist like to certain liberal professions.

The Company may also acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, build or not, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.”

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides to modify the corporate purpose and to adopt in consequence for article 3 of the articles of association the wording as reproduced under point 1) of the agenda.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

79942

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: D. BUFFONE, C. CAMPOS, J. BODY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. LAC/2013/21087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067827/161.

(130083218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

M.K.B. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 177.424.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le seize mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Michel KILLI, administrateur de société, né à Elbistan (Turquie) le 3 janvier 1967, demeurant à L-3552 Dudelange, 2B rue Conrady,

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "M.K.B. SA"

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet principal tous travaux de rénovation et parachèvement bâtiment relatifs au second-oeuvre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserves des dispositions légales afférentes.

La société pourra également effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit soit pour les trois cent dix (310) actions par l'associé unique, Monsieur Michel KILLI.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent quarante euros (EUR 840,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Michel KILLI, administrateur de société, né à Elbistan (Turquie) le 3 janvier 1967, demeurant à L-3552 Dudelange, 2B rue Conrady,

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société IM SA, établie et ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B165.489,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KILLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067814/115.

(130083487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Mango Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.432.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Espagne "PUNTA FA SL", ayant son siège social à Mercaders, 9-11 Pol. Ind. Riera de Caldes, Palau-solità i Plegamans (Barcelona), Espagne, inscrite au Registro Mercantil de Barcelona (SP), sous le numéro B-167948,

ici représentée par Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MANGO LUXEMBOURG S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société aura pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de vêtements, d'articles accessoires à ces vêtements et de parfums.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille cinq cents (1.500,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus, la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "PUNTA FA SL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice

prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Isak ANDIC ERMAY, commerçant, né à Istanbul (Turquie), le 20 octobre 1953, demeurant professionnellement à Mercaders, 9-11 Pol. Ind. Riera de Caldes, Palau-solità i Plegamans (Barcelona), Espagne; et
 - Monsieur Jonathan ANDIC RAIG, commerçant, né à Barcelone (Espagne), le 23 avril 1981, demeurant professionnellement à Mercaders, 9-11 Pol. Ind. Riera de Caldes, Palau-solità i Plegamans (Barcelona), Espagne.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme deux mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2013. LAC/2013/22467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067831/161.

(130083550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Centre National de la Sécurité et de la Santé au Travail (CNSST), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 22, Kahlenbeerch.

R.C.S. Luxembourg B 177.456.

STATUTS

L'an deux mil treize, le seize mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Mike HOFFMANN, employé, né le 8 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à L-6452 Echternach, 22, rue Kahlenbeerch,

représenté par Monsieur Tom WELTER, demeurant professionnellement à Kehlen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la réparation, la maintenance, et le négoce de tous produits liés à la sécurité.

Elle peut exercer toutes activités de conseil d'audit et de formation dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement entièrement ou partiellement la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Centre National de la Sécurité et de la Santé au Travail (CNSST)», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune d'Echternach.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Mike HOFFMANN, employé, né le 8 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à L-6452 Echternach, 22, rue Kahlenbeerch.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.-€).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mike HOFFMANN, employé, né le 8 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à L-6452 Echternach, 22, rue Kahlenbeerch.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-6452 Echternach, 22, rue Kahlenbeerch.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: T. WELTER, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6347. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067550/110.

(130083865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Powerhouse Co-Invest Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.417.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TwentyTwo Group Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés),

duly represented by Maître Victorien Hemery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 2nd May 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public limited company (*société anonyme*) under the name Powerhouse Co-Invest Management (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity. In particular, the Company shall act after its incorporation as the managing general partner of Powerhouse Co-Invest, a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) existing under the laws of Luxembourg.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by:

- twenty-seven thousand nine hundred (27,900) class A shares (the "A Shares");
- one thousand five hundred and fifty (1,550) class B1 shares (the "B1 Shares"); and
- one thousand five hundred and fifty (1,550) class B2 shares (the "B2 Shares" and together with class A Shares and class B1 Shares the "Shares"),

with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new Shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such Shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of Shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such

preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Authorised capital.

6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).

6.2 During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue Shares, to grant options to subscribe for Shares and to issue any other instruments convertible into Shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the Shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.3 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into three (3) classes of Shares, each of them having the same nominal value.

7.1.1 The class A Shares entitle their holders to the amount (pro rata the number of class A Shares they hold) not distributed to the holders of class B1 Shares in accordance with article 7.1.2 below and class B2 Shares in accordance with article 7.1.3 below.

7.1.2 The payment made for the subscription of class B1 Shares shall be invested directly or indirectly in the class B1 shares issued by Powerhouse Co-Invest. The class B1 Shares entitle their holders to the available amount (pro rata the number of class B1 Shares they hold) distributed to the Company in connection with the income received from their direct or indirect investment in class B1 shares of Powerhouse Co-Invest.

7.1.3 The payment made for the subscription of class B2 Shares shall be invested directly or indirectly in the class B2 shares issued by Powerhouse Co-Invest. The class B2 Shares entitle their holders to the available amount (pro rata the number of class B2 Shares they hold) distributed to the Company in connection with the income received from their direct or indirect investment in class B2 shares of Powerhouse Co-Invest.

7.2 The Shares of the Company are in registered form only.

7.3 The Company may have one or several shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of Shares is established by registration in said Share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, Shares may not be transferred for a period of ten (10) years as from the incorporation of the Company unless such transfer is unanimously approved by the shareholders pursuant to a resolution adopted at a general meeting of shareholders duly convened.

8.4. Notwithstanding the provisions of article 8.3 above, Shares are freely transferable to any affiliate (as this term is defined hereafter) of the shareholders, in accordance with the provisions of the Law.

8.5 Any transfer of registered Shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

For the purpose of this article, the term "Affiliate" shall be defined, in relation to a person, as the persons controlling, directly or indirectly this person, the persons which this person, directly or indirectly controls, or the persons which are under the control, directly or indirectly, of the same person which controls, directly or indirectly this person. The term "control" shall mean with respect to a person (other than an individual) (i) direct or indirect ownership of fifty per cent (50%) or more of the voting securities of such person and/or (ii) the right to appoint, or cause the appointment of, fifty per cent (50%) or more of the members of the board of directors (or similar governing body) of such person.

C. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

9.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. Convening of general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

10.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

10.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Tuesday of May at 10.30 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

11.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Quorum and Vote.

12.1 Each Share entitled to one vote in general meetings of shareholders.

12.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders which is in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 17. Composition and Powers of the board of directors.

17.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of one (1) A director (the "A Director") and two (2) B directors (the "B Directors"). However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the Shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

17.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 18. Daily management.

18.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

18.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 19. Appointment, Removal and Term of office of directors.

19.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

19.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

19.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 20. Vacancy in the office of a director.

20.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of

the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

20.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 21. Convening meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

21.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

21.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors.

22.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

22.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

22.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

22.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

22.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

22.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and comprising the positive vote of at least one (1) A Director and one (1) B Director. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

22.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

22.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

22.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

22.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 23. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

23.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore or by one (1) A Director and one (1) B Director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one (1) A Director and one (1) B Director.

23.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 24. Dealing with third parties.

24.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of one (1) A Director and one (1) B Director or by (ii)

the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

24.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 25. Auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

25.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor (s) is suppressed.

25.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the following year.

Art. 27. Annual accounts and Allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company in accordance with Article 7.

Art. 28. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

28.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31st December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31,000) Shares issued have been subscribed as follows:

TwentyTwo Group Holding, above mentioned, paid an aggregate amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company for the subscription of:

- twenty-seven thousand nine hundred (27,900) A Shares;
 - one thousand five hundred and fifty (1,550) B1 Shares; and
 - one thousand five hundred and fifty (1,550) B2 Shares,
- with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed as directors of the Company for an unlimited term:
 - Daniel Rigny, born in Woippy (France) on 20 September 1969, residing at 43 West Health Drive; NW11 7QG, London, United Kingdom, as A Director,
 - Hana Witzke, born in Dusseldorf (Germany) on 22 April 1979, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Director, and
 - Camille Wisniewski, born in Nancy (France) on 28 December 1978, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Director.
3. The following person is appointed as internal auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 42.230.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg.

ONT COMPARU:

TwentyTwo Group Holding, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et n'étant pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois,

dûment représentée par Maître Victorien Hemery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 2 mai 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination «PowerHouse Co-Invest Management» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère. En particulier, après son immatriculation, la Société devra agir en qualité de gérant associé commandité de PowerHouse Co-Invest, une société en commandite par actions, existant selon les lois de Luxembourg.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par:

- vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de catégorie A (les «Actions A»);
 - mille cinq cent cinquante (1.550) actions de catégorie B1 (les «Actions B1»); et
 - mille cinq cent cinquante (1.550) actions de catégorie B2 (les «Actions B2») et collectivement, avec les Actions A et les Actions B1, les «Actions»),
- d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles Actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces Actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l') actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres Actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un montant de cinq cent mille euro (EUR 500.000,-).

6.2 Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions, à attribuer des bons de souscription d'Actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux Actions émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

6.3 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en trois (3) catégories d'Actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.1.1 Les Actions A ouvrent droit, pour leurs détenteurs, au montant (au prorata du nombre d'Actions A qu'ils détiennent) non distribué aux détenteurs d'Actions B1 conformément à l'article 7.1.2 ci-dessous, et d'Actions B2 conformément à l'article 7.1.3 ci-dessous.

7.1.2 Le paiement effectué pour la souscription d'Actions B1 devra être directement ou indirectement investi dans les actions B1 émises par PowerHouse Co-Invest. Les Actions B1 ouvrent droit, pour leurs détenteurs, au montant disponible (au prorata du nombre d'Actions B1 qu'ils détiennent) distribué à la Société dans le cadre du revenu perçu de par leur investissement direct ou indirect dans les Actions B1 de Powerhouse Co-Invest.

7.1.3 Le paiement effectué pour la souscription d'Actions B2 devra être directement ou indirectement investi dans les actions B2 émises par Powerhouse Co-Invest. Les Actions B2 ouvrent droit, pour leurs détenteurs, au montant disponible (au prorata du nombre d'Actions B2 qu'ils détiennent) distribué à la Société dans le cadre du revenu perçu de par leur investissement direct ou indirect dans les Actions B2 de Powerhouse Co-Invest.

7.2 Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Actions - Transfert des Actions.

8.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Actions. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les Actions ne pourront pas être transférées pendant une période de dix (10) ans à compter de l'immatriculation de la Société, à moins qu'un tel transfert ne soit unanimement approuvé par les actionnaires, par une résolution adoptée lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée.

8.4 Par exception à l'article 8.3 ci-dessus, les Actions sont librement cessibles à un quelconque affilié d'un actionnaire (tel que ce terme est défini ci-après) dans les conditions prévues par la Loi.

8.5 Tout transfert d'Actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

Pour l'application du présent article, le terme «Affilié» doit être défini, relativement à une personne, comme une personne contrôlant directement ou indirectement cette personne, la personne que cette personne contrôle directement ou indirectement ou la personne qui est sous le contrôle direct ou indirect de la même personne qui contrôle directement ou indirectement cette personne. Le terme «Contrôle» doit s'entendre en rapport avec une personne (autre qu'une personne physique) par (i) la détention directe ou indirecte d'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de votes de la personne en question et/ou (ii) le droit de nommer, ou de provoquer la nomination, d'au moins cinquante pour cent (50%) des membres du conseil d'administration (ou d'un organe social similaire) de la personne en question.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les Actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, chaque 1er mardi de mai à 10 heures 30. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être tenue à chaque assemblée générale d'actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

11.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Quorum et Vote.

12.1 Chaque Action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

12.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 15. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 17. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un (1) Administrateur A (l'«Administrateur A») et de deux (2) Administrateurs B (les «Administrateurs B»). Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les Actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

17.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Gestion journalière.

18.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

18.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 19. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

19.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

19.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

19.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

19.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

19.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 20. Vacance d'un poste d'administrateur.

20.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Convocation aux conseils d'administration.

21.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

21.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

21.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

22.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

22.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

22.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, y compris le vote positif d'au moins un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

22.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

22.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

22.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

22.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

23.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B.

23.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 24. Relations avec les tiers.

24.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

24.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la société

Art. 25. Commissaire aux comptes.

25.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

25.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

25.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 27. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

27.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

27.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans la Société, conformément à l'article 7.

Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

28.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

28.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des Actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2014.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les trente et un mille (31.000) Actions émises ont été souscrites comme suit:

TwentyTwo Group Holding, susmentionné, a payé un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) qui sera entièrement affecté au capital social de la Société pour la souscription de:

- vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de catégorie A;
- mille cinq cent cinquante (1.550) actions de catégorie B1; et
- mille cinq cent cinquante (1.550) actions de catégorie B2, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1chacune).

Toutes les Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été apportée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Décisions de l'actionnaire

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une durée indéterminée:
 - Daniel Rigny, né à Woippy (France) le 20 Septembre 1969, résidant au 43 West Health Drive; NW11 7QG, Londres, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur A,
 - Hana Witzke, née à Dusseldorf (Allemagne) le 22 April 1979, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur B, et
 - Camille Wisniewski, née à Nancy (France) le 28 Décembre 1978, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.

3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 42.230.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du comparant, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 mai 2013. Relation: DIE/2013/5886. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067898/803.

(130083429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.832.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Umeco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated duly formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number 149.758, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee of the undersigned notary, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 26th, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Umeco Overseas S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 1st, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 336, dated February 16th, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-), represented by nine thousand, three hundred and sixteen (9,316) A ordinary shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and two thousand, six hundred and eighty-four (2,684) ordinary shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to change the financial year which shall henceforth start on January 1st and end on December 31st of each year. The current financial year which started on April 1st, 2012 shall hence terminate on December 31st, 2012.

IV. As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved to amend article 19 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Umeco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.758, ici représentée par Mme. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Umeco Overseas S.à r.l.» (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 2010 sous le numéro 336.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par neuf mille, trois cent seize (9.316) parts sociales ordinaires A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et deux mille, six cent quatre-vingt-quatre (2.684) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

III. L'associée unique de la Société a décidé de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. L'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} avril 2012 se terminera donc le 31 décembre 2012.

IV. En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mars 2013. Relation: ECH/2013/572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068026/77.

(130083148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

**Bankinter Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.522.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A." a société anonyme, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Incorporated pursuant a deed of Me Francis KESSLER, notary residing in Esch-sur-Alzette, under the name of "F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A.", on January 3rd, 1989, published in the Mémorial C number 29 of 02 February 1989.

Registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 29.522.

The meeting was presided by Mr. Patrick HERMSE, Director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The Chairman appointed as secretary Mrs Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Francisco Borja CARUANA CRUZ, Director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into "Bankinter Luxembourg S.A.". Subsequent modification of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

II. The shareholders represented and the number of shares they hold, is shown on an attendance list, which, signed by the proxy holder of sole shareholder by the officers of the meeting and the notary, will remain attached to present.

III. It appears from the attendance list that all the shares are present at the present meeting, which accordingly consists regularly and may validly deliberate on the issues of the agenda.

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company into "Bankinter Luxembourg S.A."

As a consequence Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1. Form. Name.** The Company will exist under the name of "Bankinter Luxembourg S.A."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document, are estimated at approximately eight hundred and fifty euros (EUR 850.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the members of the meeting who are known by the notary, by its surname, first name, civil status and residence, they have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A." une société anonyme avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 03 janvier 1989 sous le nom de «F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A.», publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 02 février 1989,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 29.522,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. Patrick HERMSE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francisco Borja CARUANA CRUZ, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le Président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

79967

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination en «Bankinter Luxembourg S.A.». Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2. Divers.

II: Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en Bankinter Luxembourg S.A et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société adopte la dénomination sociale «Bankinter Luxembourg S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. HERMSE, G. NUCERA, F. B. CARUANA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. Relation: LAC/2013/22250. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068033/94.

(130083527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Union Financière Internationale SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 3.035.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guillermo GARCIA CORRAL, ingénieur en aéronautique, né le 13 octobre 1951 à Madrid (Espagne), demeurant au 26 Chemin du Mollard S-1266 Duillier (Suisse), propriétaire de mille six cent quatre-vingt-deux (1.682) actions (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique actionnaire de la société "UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A. SPF" (la "Société"), ayant son siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Georges-Joseph ALT-WIES, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1937, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 18 mars 1937,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 3035.

Le capital social de la Société est de cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-dix euros (159.790,-EUR) divisé en mille six cent quatre-vingt-deux (1.682) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-quinze euros (95,-EUR) chacune.

Le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Que tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il y a lieu d'annuler les titres au porteur.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GARCIA CORRAL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02/05/2013. Relation: LAC/2013/20235. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068031/49.

(130083599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 3.450.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.504.

Mr. Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 Novembre 1962 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a démissionné de sa fonction de Gérant avec effet au 20 Mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013068096/13.

(130084273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Cotton Connect Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.383.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068181/10.

(130084030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.